

Les écoles de sous-officiers et le chômage

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **7 (1931-1932)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-705585>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Die guten Vorsätze des Völkerbundsrates, den *Mandschureikonflikt* endgültig zu regeln, sind durchkreuzt worden durch das starre Verhalten Japans, das die Vermittlungsschließungen des Rates nicht anerkannte. Der Rat wird daher am 16. November erneut zusammentreten. In der Zwischenzeit sind Japan und China wieder frei. Japan kann also weiterfahren, chinesische Räuber und Plünderer mit Fliegerbomben über Staatsrecht zu belehren ...

In *Südslawien* wird durch das neue Militärgesetz die Dienstzeit für die Rekruten von 18 auf 14 Monate herabgesetzt. Rekruten, die ihre Familien unterstützen müssen, haben nur neun Monate Dienst zu leisten. Schüler höherer Lehranstalten, die erfolgreich ein Examen bestanden haben, müssen ebenfalls nur neun Monate Militärdienstzeit machen, sofern sie vor Ablauf dieser Frist die Prüfung zur Beförderung zum Reserveoffizier bestehen. Priesteramtskandidaten und Priester haben ein halbes Jahr lang bei der Sanität zu dienen.

Als Kuriosum sei noch auf eine Abhandlung hingewiesen, die kürzlich in «Ludendorffs Volkswarte» in München über das Thema erschienen ist: «*Wird die Schweiz in einem neuen Weltkrieg neutral bleiben?*» Der Verfasser des Aufsatzes befaßt sich mit den Schweizern nicht in besonderer Liebe. Man lese und staune: «Die Schweiz war schon vor dem Kriege von einem geradezu hysterisch anmutenden Deutschenhaß beausucht und wenn auch ein Großteil der Deutschschweiz bei Anfang des Krieges Sympathien für Deutschland äußerte, so lag das weniger am Bewußtsein der Stammesverwandtschaft, als vielmehr daran, daß die Schweizer als tüchtige Kaufleute es nicht mit dem damals noch erwarteten Sieger Deutschland verderben wollten.» Das mit dem Hysteriker hat gewiß etwas an sich. Aber er steht zweifellos drüben über dem Rhein und hat verlernt, objektiv und sachlich zu urteilen. M.

Ein Fourier wird vermißt.

Zu den Manövern der kombinierten Geb.-Inf.-Brigade 18 auf der Lenzerheide war auch Fourier Heinrich Arnold Zeller von Wallenstadt, Telegraphenbeamter in St. Moritz, eingerückt. Am 3. Oktober zwischen 7 Uhr 10 und 7 Uhr 45 hätte er an seine Einheit den Sold auszahlen sollen. Die Truppe wartete, Zeller erschien nicht; als man ihn im Bureau suchte, fand man dort das Geld genau ausgezählt für den Sold, die *Rechnungen waren in Ordnung*, aber der Fourier war und blieb verschwunden. Zuerst war man nicht beunruhigt. Nach und nach griff die Meinung Platz, Zeller habe Selbstmord begangen. Man suchte in der Umgebung, gab sich aber dabei doch wieder immer der Hoffnung hin, er sei vielleicht fortgefahren und tauche bald wieder auf. So verging der Samstag, der Sonntag, und immer hatte man noch keine Spur vom Vermissten gefunden. Am Freitag, den 9. Oktober, gingen die Manöver zu Ende, und die Kantonspolizei wurde verständigt.

Am 2. Oktober arbeitete Zeller bis tief in die Nacht hinein, um die Rechnungen abzuschließen und die Auszahlungen des Soldes vorzubereiten. Er saß dann noch eine Weile mit Kameraden zusammen, trank ein Glas Wein; irgend etwas Auffälliges war an ihm nicht zu beobachten. Circa halb 2 Uhr ging er ins Bett, stellte den Wecker auf 6 Uhr und war am andern Morgen pünktlich zur Stelle, kontrollierte die Küche und war beim Fassen, wie immer, anwesend. Nachdem die Mannschaft ihre Rationen zugeteilt erhalten hatte, ging er fort, Richtung nach dem Hauptgebäude (Hotel Waldheim). Von diesem Augenblick an bekam ihn niemand mehr zu Gesicht.

Gegen den *Selbstmord* sprechen alle Tatsachen. Ein *Unfall* ist auch kaum denkbar. Bleibt noch die Frage, ob nicht ein *Verbrechen* an Fourier Zeller begangen wurde. Er hat am Tage vorher 4000 Fr. abgehoben, um anderntags den Sold auszahlen. Möglich, allerdings auch nicht wahrscheinlich, daß jemand, der Kenntnis hatte, dann annahm, Zeller trage das Geld auf sich und daß infolgedessen ein Raubversuch an ihm begangen wurde. In der kritischen Zeit befand sich die Mannschaft beim Frühstück, die Trainsoldaten standen bei ihren Pferden im Stall. Trotzdem hätte kaum ein Verbrechen ausgeführt werden können, ohne Spuren zu hinterlassen, die bald zur Entdeckung des Deliktes geführt hätten. Alles das sind vage Kombinationen; solange die Leiche nicht gefunden wird, tappt man im dunkeln, weil für keine dieser Annahmen irgendwelche Indizien vorliegen.

Die Kantonspolizei hat mit Polizeihunden das ganze Gebiet in der nähern und weitem Umgebung von Vallbella abgesucht, jedoch ohne Erfolg. Als Fourier Zeller verschwand, war er feldmäßig ausgerüstet, trug also auch seinen *Dienstrevolver* auf sich. Für die Auffindung des Vermissten wurde eine Belohnung von 500 Fr. ausgesetzt. Zeller galt als Muster eines pflichtbewußten Fouriers.

Ist Andermatt militärfreundlich oder -feindlich?

Dies war das Haupttraktandum einer außerordentlichen, öffentlichen Gemeindeversammlung am 4. Oktober 1931. Sehr stark war diese Versammlung besucht, ging es doch mehr oder weniger um die Hauptexistenz für den Waffenplatz Andermatt. Ueble und verleumderische Gerüchte, teils auch nur Neid, gingen in unserm Schweizerland herum, daß die hiesige Bevölkerung militärfreundlich gesinnt sei usw. Diese öffentliche Kundgebung am 4. Oktober hat sie aber eines andern belehren helfen. Geradezu heftig waren die Diskussionen der Gewerbetreibenden, die sich für und nicht gegen das Militär einsetzten. Nach längeren, allerdings nur befürwortenden Aufklärungen wurde einstimmig beschlossen, die Gemeindebehörde möge bei den höheren Militärinstanzen vorstellig werden und unserm allgemeinen Wunsch den Ausdruck geben, daß Andermatt recht viel mit Militär belegt werden sollte. Schließlich sind die vielen Kasernen, Forts, Militärspital erbaut worden, um den Truppen eine rechte Unterkunft zu geben. Für gute Verpflegung und größtes Entgegenkommen in jeder Beziehung bietet die Bevölkerung von Andermatt jede Garantie.

Démission du colonel commandant de corps Bridler.

Agé de 68 ans, le colonel commandant de corps Bridler vient de donner sa démission; cette retraite constitue une grande perte pour notre armée car, officier cultivé et très capable, le doyen de nos commandants de corps d'armée exerçait une grande et légitime influence dans la commission de défense nationale.

Il était officier à l'état-major général lorsque, le 13 janvier 1917, il fut appelé au commandement de la 6^e division en remplacement du colonel Schiessle, appelé au 3^e corps; après sept années d'activité dans ces fonctions, où il eut l'occasion de faire montre de ses belles qualités de chef aimé et respecté, le colonel Bridler fut à son tour promu commandant de corps d'armée le 7 avril 1924, et c'est encore au colonel Schiessle qu'il succéda dans ce commandement.

Tous ceux qui ont eu le bonheur de servir sous les ordres du colonel Bridler gardent de lui le souvenir d'un officier affable et toujours distingué, aussi nous lui souhaitons dans sa retraite autant de satisfaction qu'il nous en a donnée pendant sa longue et brillante carrière.

Les écoles de sous-officiers et le chômage.

De tout temps on a étudié les crises de chômage, leurs causes et leurs conséquences; les économistes ont trouvé dans ce domaine la matière nécessaire pour construire de belles phrases et élaborer des théories certes très ingénieuses, mais n'apportant jamais le moyen de remédier efficacement à cet état de choses.

En Suisse actuellement, le chômage sévit et il serait peut-être bon d'examiner une fois pourquoi il sévit dans une classe qui intéresse tout spécialement l'armée, je veux parler de la jeune classe, celle qui vient d'effectuer l'école de recrues et qui s'appête à prendre ses grades.

Dans les milieux où l'on s'occupe de la défense de notre armée — quel paradoxe les événements actuels m'amènent à formuler — il ne se passe pas de jour sans qu'un conférencier clame que le sous-officier est le pivot ouvrier de notre armée, que son activité est d'une importance capitale, il ne se passe pas d'instant sans qu'une revue militaire publie des articles signés par de hauts chefs qui ne craignent pas d'avouer quelle aide désintéressée et fidèle ils trouvent dans le sous-officier; bravo, rien n'est plus vrai, j'ai dit aide fidèle et désintéressée, oui désintéressée encore plus que fidèle, car

ces jeunes-gens en quittant leur foyer, pour accomplir leur devoir et répondre à l'appel de ceux qui les ont choisis pour devenir à leur tour des chefs, ces jeunes-gens ont pour la plupart perdu leur travail par le fait de leur départ.

Oui, il est nécessaire de sonder enfin la plaie et d'en déterminer toute la gravité; la situation devient de plus en plus tendue, le recrutement des cadres dans notre armée est actuellement pour ses dirigeants un problème, et non des moindres. L'affairisme odieux de certains industriels que, en politique, ne sont souvent que de vulgaires démagogues sans scrupule, tient de près les tendances inavouables de ceux qui, sous prétexte de pacifisme, veulent la chute de l'armée et n'emploient, pour atteindre leur but, que des moyens dont tout patriote réprouve la lâcheté.

Notre armée compte actuellement environ 35,000 sous-officiers, chaque année les diverses écoles en forment 5000 — ces chiffres énoncés sous toute réserve —, il serait curieux d'obtenir par une statistique précise le chiffre exact des hommes qui répondent à leur ordre de marche sans faire une demande de dispense à la base de laquelle le renvoi pur et simple par l'employeur est notifié en toutes lettres.

On serait certes étonné du résultat obtenu et on se rendrait beaucoup mieux compte des progrès réalisés par le danger qui nous menace.

Il serait désastreux de ne pas se rendre à l'évidence et prétendre que cet état de choses a toujours existé et que les moyens d'action pour enrayer sa marche sont inexistants; il est grand temps au contraire de donner à l'armée le moyen de protéger ses cadres, car un jour viendra où il sera impossible au jeune soldat de servir simultanément son idéal patriotique et les réalités matérielles de la vie économique.

La loi sur l'organisation militaire prévoit que tout homme est tenu d'accepter un grade, un soldat peut être par conséquent obligé sous peine de punition, à devenir sous-officier, qu'il le veuille ou non, mais rien ne le garantit contre les risques de perdre sa situation civile; l'anomalie est frappante et n'y aurait-il pas lieu d'ajouter à cette loi sur l'organisation militaire le droit de recours contre les employeurs soucieux avant tout d'assurer leur bien-être aux dépens de la défense des intérêts de leur pays?

Quiconque n'accomplit pas ses devoirs militaires viole cette œuvre splendide de notre démocratie qu'est la Constitution; va-t-on laisser plus longtemps des profiteurs de bas étage enseigner à nos jeunes gens la manière de la mépriser?

Non, les sacrifices qu'a consentis la Confédération pour le bien de l'armée, le travail intensif qu'ont fourni ses chefs depuis la votation du 3 novembre 1907 pour la transformation et l'amélioration d'un régime qui ne donnait plus entière satisfaction, portent à l'heure actuelle des fruits qu'on ne saurait laisser s'altérer sous les yeux de ceux qui inconsciemment peut-être — il y a des inconscients partout — privent l'armée de forces jeunes et nouvelles.

Le sous-officier est à la troupe ce que la plume est à l'écrivain; donnons-nous donc le pouvoir de sévir contre quiconque nuit volontairement à la formation des cadres de nos unités militaires.

De tout temps l'histoire de l'armée s'est confondue avec celle de la nation et loin de la considérer comme achevée, préparons-nous au contraire à en suivre l'évolution qui est la seule preuve de notre force et de notre vitalité.

E. N.

Vieux souvenirs.

La démocratie dans l'armée.

Un fourrier, consultant ses archives, nous communique l'état nominatif des services spéciaux au cours de répétition de 1908, au Fort de Dailly. En voici un extrait:

Chef de cuisine: Sergent D., marchand de légumes à Genève.

Aides de cuisine: can. M., commis pharmacien à Neuchâtel, can. H., ingénieur à Zurich, can. B., batelier à la Tour-de-Peilz, can. J., étudiant en théologie à Lausanne.

Planton de poste: appté N., professeur à l'Université de Lausanne.

Imaginez-vous, chers lecteurs, cette cuisine où sont réunis un marchand de légumes, un pharmacien, un ingénieur, un batelier et un étudiant en théologie!

Le tableau est délicieusement suggestif et quel « rata » cela devait donner! Un batelier pour la... flotte, un ingénieur pour les... pommes de terre, un pharmacien pour la... sauce et un étudiant en théologie pour bénir le tout!

O, poésie!

Entre gradés.

Pendant la guerre de l'indépendance en Amérique, un caporal donnait des ordres à ses soldats au sujet d'une grosse poutre qu'ils s'efforçaient de porter. Le poids était presque trop fort pour eux et la voix du caporal se faisait entendre assez souvent: « Allons, en avant! tirez! tirez! » Un officier, sans uniforme, passant en ce moment, demanda au commandant pourquoi il n'aidait pas à ses hommes. Celui-ci retourna avec la majesté d'un empereur et dit: — Monsieur, je suis caporal!

— Ah! vous êtes caporal! Vous êtes caporal? reprit l'officier, je ne m'en suis pas aperçu.

Puis ôtant son chapeau:

— Je vous fais mes excuses, monsieur le caporal.

Ensuite l'officier descendit de cheval et se mettant à l'œuvre, il aida jusqu'à la fin, sans s'inquiéter de la sueur qui coulait à grosses gouttes de son front. Quand la poutre fut mise à sa place, il se tourna vers le jeune commandant:

— Monsieur le caporal, quand vous aurez un autre travail de ce genre à faire et que les hommes vous manqueront, envoyez chercher le général Washington. C'était lui, en effet.

Petites nouvelles.

Il paraît actuellement certain qu'un jeune ingénieur français, A. Ferrié, attaché présentement aux services de la marine, a trouvé la formule d'un carburant de sécurité à l'usage des avions; ce qui revient à dire que ceux-ci ne courront désormais plus le risque de prendre feu en l'air et de venir s'écraser sur le sol avec pilotes et passagers voués à une mort aussi atroce que rapide.

Si notre information est exacte, les essais faits à ce jour ont donné des résultats tout à fait concluants et le service technique de l'aéronautique ne tarderait pas à envisager l'utilisation de l'essence Ferrié pour les appareils desservant quelques grandes lignes commerciales.

Voici les caractéristiques essentielles du carburant de sécurité:

Il n'est pas, comme la benzine, volatil; ce n'est donc pas un gaz qui se forme dans le cylindre — et un gaz particulièrement inflammable — sous l'influence calorifique de l'étincelle, mais un « corps » produit par la compression extrême du piston. L'effet n'est donc pas identique, mais supérieur, du point de vue économique, que celui obtenu avec l'essence ordinaire. Le carburant de sécurité coûte moins cher que la ben-